



ASSOCIATION LE GERMOIR

31 RUE PRINCIPALE
62310 AMBRICOURT

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS AU 31/12/2025



Association LE GERMOIR RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Aux membres de l'Assemblée Générale,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE GERMOIR relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Visa pour
authentification
SAS Harmonium



4. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- La correcte comptabilisation des subventions ;
- La correcte application du traitement des charges de personnel.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Visa pour
authentification
SAS Harmonium



7. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisée par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation ;



- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Croix, le 30 mars 2026
SAS HARMONIUM
Commissaire Aux Comptes

Simon VANZEVEREN

Visa pour
authentification
SAS Harmonium



Bilan



Visa pour
authentification
SAS Harmonium

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	2 658	2 658		
Constructions	5 857	5 857		428
Installations techniques, matériels et outillage industriels	174 097	137 482	36 615	47 765
Autres immobilisations corporelles	80 683	66 650	14 032	14 020
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées	1 070		1 070	950
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	14 154		14 154	14 154
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	278 518	212 647	65 871	77 317
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements	2 948		2 948	6 497
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	11 108		11 108	8 298
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	12 845		12 845	23 069
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	145 908		145 908	313 998
Charges constatées d'avance	5 635		5 635	4 944
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	90 601		90 601	106 653
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	269 045		269 045	463 459
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	547 563	212 647	334 916	540 776

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	60 000	60 000
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	60 000	60 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	4 000	4 000
Report à nouveau	-20 759	-26 224
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-8 121	5 465
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	26 733	152 146
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	61 853	195 387
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	29 100	29 100
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)	29 100	29 100
Provisions pour risques	19 314	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	19 314	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 687	50 658
Dettes fiscales et sociales	49 125	23 739
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		978
Produits constatés d'avance	132 837	240 913
TOTAL DETTES (IV)	224 649	316 289
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	334 916	540 776

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

Compte de résultat

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	430	270
Ventes de biens	54 334	55 619
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	34 874	22 012
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	245 209	170 176
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		40
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières	103 245	67 735
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	300	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		288
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	327	21
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	438 718	316 161
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	4 540	4 281
Variation de stocks	-2 810	-3 311
Autres achats et charges externes	138 077	95 128
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	5 519	1 004
Salaires	196 426	159 600
Cotisations sociales	70 151	57 975
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	16 321	16 824
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	19 314	
Reports des fonds dédiés		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées	300	
Autres charges	621	1 484
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	448 460	332 984
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-9 742	-16 823
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 621	545
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	1 621	545
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

Postes	2025	2024
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 621	545
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-8 121	-16 277
Produits exceptionnels (V)		22 210
Charges exceptionnelles (VI)		467
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		21 742
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	440 339	338 916
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	448 460	333 451
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	10 805	
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	10 805	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	10 805	
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	10 805	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-8 121	5 465

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

Annexe



Visa pour
authentification
SAS Harmonium

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **334 916,06 €**.

Le résultat net comptable est **une perte de -8 121,49 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

L'association se propose de servir de liens entre les acteurs du milieu rural et d'aider au développement de leur capacité d'initiative et d'intervention collective en faveur d'un développement rural durable. A cette fin, l'association s'efforcera notamment de :

Axe 1 : Promouvoir et fédérer les acteurs qui s'organisent en réseau pour un développement rural durable et solidaire ;

Axe 2 : Eduquer et former au développement durable et à l'économie solidaire les acteurs ruraux ;

Axe 3 : Développer et créer des initiatives économiques, socio-culturelles dans le cadre d'un programme de l'appui à la création d'activité en milieu rural, et au sein d'un site d'expérimentation pour porteurs de projets ;

Axe 4 : Valoriser la production issue de l'espace-test agricole du Gerموير.

Pour mener à bien ses actions, l'association est située sur le Tiers-Lieu du Gerموير où elle loue des bureaux, bâtiments et des terres agricoles.

Elle coordonne également l'espace-test agricole du Gerموير.

Elle travaille en lien avec un réseau d'acteurs importants sur toute la région, et adhère au Réseau CIVAM.

Sur l'année 2025, l'équipe était composée de 6 salariés et 7 administrateurs.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022, modifié par le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Frais d'augmentation du capital

En application de la méthode de référence (ANC 2018-01), les frais d'émission de capital sont comptabilisés au bilan, en déduction de la prime d'émission.

Indemnité de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle (la recommandation ANC 2013-02), en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements font l'objet de provisions au passif du bilan. La méthode de calcul retenue est la méthode 1 conforme aux dispositions de l'ancienne recommandation CNC n° 2003-R.01.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

L'application au 1er janvier 2025 du nouveau règlement comptable ANC 2022-06 et du règlement ANC 2023-03 a un impact sur :

- la définition du résultat exceptionnel
- la suppression de la technique de transfert de charge

A la suite de ce changement de réglementation comptable, une refonte de la présentation du bilan et du compte de résultat a eu lieu.

Pour l'association, les principaux impacts en 2025 sont :

- le positionnement de la quote-part de subvention d'investissement en #747 en 2025 pour 22 392.98 euros contre un positionnement en 777 en 2024 pour 7 053.11 euros
- l'absence de transfert de charges contre 7 764,26 euros en 2024 (dont 7 467,7 euros d'exceptionnel: SERRE)

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 658			2 658
Constructions	5 857			5 857
Installations techniques, matériel et outilla...	173 842	252		174 097
Autres immobilisations corporelles	76 183	4 800	300	80 683
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	950	120		1 070
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés	14 154			14 154
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	273 644	5 172	300	278 518

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains		Non amortissable	2 658			2 658
Constructions		Linéaire	5 429	428		5 857
Installations techniques, matériel et outil...		Linéaire	126 077	11 477		137 482
Autres immobilisations corporelles		Linéaire	62 162	4 416	0	66 650
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			196 326	16 321	0	212 647

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

Tableau des filiales et participations

Rubriques	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus					
1. Filiales (à détailler) + de 50% du capital détenu par la société.					
SCI LE GERMOIR		65,33	890	890	
TOTAL DES FILIALES (A)		65,33	890	890	
2. Participations (à détailler) 10 à 50% du capital détenu par la société					
TOTAL DES FILIALES (B)					
Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations					
1. Filiales non reprises au \$A					
a. Filiales Françaises (ensemble)					
b. Filiales étrangères (ensemble)					
2. Participations non reprises au \$A					
Dans des sociétés françaises					
Dans des sociétés étrangères					
TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIO...		65,33	890	890	

Rubriques	Montant des engagements donnés	Chiffre d'affaires HT dernier exercice clos	Résultat dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus				
1. Filiales (à détailler) + de 50% du capital détenu par la société.				
SCI LE GERMOIR				
TOTAL DES FILIALES (A)				
2. Participations (à détailler) 10 à 50% du capital détenu par la société				
TOTAL DES FILIALES (B)				
Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations				
1. Filiales non reprises au \$A				
a. Filiales Françaises (ensemble)				
b. Filiales étrangères (ensemble)				
2. Participations non reprises au \$A				
Dans des sociétés françaises				
Dans des sociétés étrangères				
TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATION...				

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	12 845	12 845		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux	1 117	1 117		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	4 047	4 047		
Autres impôts				
Divers	79 550	79 550		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	61 194	61 191		
Charges constatées d'avance	5 635	5 635		
TOTAL	164 388	164 385		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	5 635	Charges d'exploitation
TOTAL	5 635	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise	60 000				60 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	4 000				4 000
Report à nouveau	- 26 224	5 465			- 20 759
Excédent ou déficit de l'exercice	5 465	- 5 465			
TOTAL	43 241				43 241
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	152 146		125 412		26 733
Provisions réglementées					
TOTAL	152 146		125 412		26 733
TOTAL GÉNÉRAL	195 387		125 412		69 975

Les subventions d'investissements des comptes 13107 et 13108 (Région et CD62) ont été repris pour la dernière année (fin des amortissements liés).

Les subventions d'investissements FOODLAB ADEME et Région n'ayant pas été perçues ni consommées, elles ont été extournées

pour 83 320 euros.

La subvention d'investissement FOODLAB du Conseil Départemental 62 a été revue à la baisse pour -2 576.08 euros. Le financement ayant été perçu intégralement en 2025, la quote-part 2021 à 2024 a été constatée en 2025 pour 12 065.74 euros.

Le solde 2025 du poste subvention d'investissement comprend 65 2540 euros de subventions reprises à hauteur de 38 507 euros au 31/12/2025

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
TOTAL							
Contributions financières d'autres organismes							
Fondation de France - Bien co...	29 100					29 100	29 100
TOTAL	29 100					29 100	29 100
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	29 100					29 100	29 100

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Solde des reprises	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques		19 314			19 314
Provisions pour charges					
TOTAL		19 314			19 314

La provision pour risque est liée au financement O2R en partenariat avec l'association A PETIT PAS.

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	42 687	42 687		
Personnel et comptes rattachés	12 614	12 614		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	16 850	16 850		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	6 433	6 433		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	13 228	13 228		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	132 837	132 837		
TOTAL	224 649	224 649		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des ...				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	-132 837	
TOTAL	-132 837	

Les produits constatés d'avance comprennent 132 756 euros en lien avec les subventions et les contributions financières

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
Chiffre d'affaires	89 207		
TOTAL	89 207		

Cotisations

Les cotisations comptabilisées au titre de l'exercice 2025 sont de 430 euros

Concours publics et subventions

Rubriques	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		81 311	141 505			222 816
Subventions d'investissement		3 705	18 688			22 393
TOTAL		85 016	160 193			245 209

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	17 775	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	12 614	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	4 974	
État - Charges à payer	3 040	
TOTAL	38 403	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Organismes sociaux - Produits à recevoir	- 1 117	
TOTAL	- 1 117	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	4 541	
Afférents aux services autres		
TOTAL	4 541	

Les honoraires du commissaires aux comptes comptabilisées en 6226x sont de 4 542.20 euros au titre de l'exercice 2025

Contributions volontaires en nature

L'association a bénéficié de l'aide de bénévole pour l'exercice 2025. Cette aide a été valorisée pour un montant de 10804.86 euros.

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

Fiscalité

Modification d'impôt

L'association a été fiscalisé intégralement à compter du 01/01/2025.

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

Transactions non conclues aux conditions normales de marché

Opérations réalisées avec des parties liées

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées au cours de l'exercice	Autres informations
SCI LE GERMOIR	Locations biens immobilier	16 457	Dont 6 672.69 de charges locatives

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

Conformément à l'article 261-7.1°d du Code général des impôts, le montant des rémunérations versées aux dirigeants est nul.

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « à l'engagement éducatif », le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés n'est pas fournie car elle aboutirait à communiquer les rémunérations individuelles.

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	5
Cadres et ingénieurs	1
TOTAL	6

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

Visa pour
authentification
SAS Harmonium